

**Par courriel**

Mercredi, le 19 novembre 2014

M. Roger Lachance  
Directeur, Service de l'environnement  
Ville de Montréal

**Objet : Consultation publique sur le centre de traitement des matières organiques dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles**

Monsieur,

Les commissaires de l'Office de consultation publique (OCPM) responsables du dossier apprécieraient recevoir des informations supplémentaires sur un certain nombre d'enjeux soulevés lors des deux séances d'audition des opinions qui ont eu lieu les 12 et 13 novembre derniers.

1. Est-ce possible d'obtenir une copie de l'avis émis par le Centre de sécurité civile auquel font référence les compagnies *2863 2321 Québec Inc.* et *GPA Motor Trade Inc.* dans leurs mémoires respectifs (Documents 7.1.6 et 7.1.7) ?
2. Est-ce qu'un tel avis a été émis pour le projet de centre de compostage ? Dans l'affirmative, est-il possible d'en obtenir une copie ?
3. Est-il possible d'obtenir les résultats du « *recomptage de décibels* » effectués en 2014, à la suite du repavage de la rue Sherbrooke, auquel fait référence Mme Martine Piché dans son mémoire (Document 7.1.2) ?
4. Est-il envisageable pour la Ville de Montréal de considérer, pour l'implantation du centre de compostage, des terrains qui ne sont pas de propriété municipale ?
5. Est-ce que le terrain de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte a été considéré par la Ville de Montréal pour l'implantation du projet de centre de compostage ?

6. Est-il envisageable d'assouplir la règle du 500 mètres (telle que prescrite dans les lignes directrices du MDDELCC) imposée autour du projet de centre de compostage, comme cela a été le cas pour le projet qui était prévu au Complexe environnemental de Saint-Michel ?
  
7. Compte tenu des restrictions d'usages associées au rayon de protection de 500 mètres défini autour du projet de centre de compostage, comment la Ville de Montréal et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles entendent-ils faciliter le développement des entreprises et des terrains vacants qui y sont inclus ?

Merci de votre précieuse collaboration,

Cordialement,

Stéphanie Wells  
Secrétaire-analyste de commission  
Office de consultation publique de Montréal